

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2025

VISANT À REPORTER LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES MEMBRES DU CONGRÈS  
ET DES ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE POUR  
PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DU 12 JUILLET 2025 - (N° 1980)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1698

présenté par

Mme Sebaihi, M. Gustave, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,  
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,  
M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,  
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et  
Mme Voynet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

<p>Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Avant le 1er juin 2026, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences politiques, institutionnelles et sociales du report des élections sur la stabilité du processus de décolonisation.</p>
---

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un report électoral sans évaluation préalable de ses conséquences démocratiques crée un précédent dangereux dans un territoire où la légitimité des institutions repose sur un équilibre fragile entre les différentes composantes du peuple calédonien.

L'accord de Nouméa, en 1998, a institué une dynamique politique fondée sur la confiance mutuelle et la progressivité du transfert de compétences. Toute modification du calendrier institutionnel risque de rompre cet équilibre délicat et de fragiliser la stabilité du processus de décolonisation reconnu par les Nations unies.

Ce report, présenté comme une mesure technique, a en réalité des implications politiques majeures : il modifie le rythme du dialogue local, influe sur la représentation des forces politiques et peut être

perçu comme une suspension de la parole démocratique du peuple calédonien. Dans un contexte où les tensions demeurent fortes, il importe que le Parlement dispose d'une évaluation complète et transparente des effets de cette décision sur la confiance des populations, sur la représentativité des institutions et sur la continuité du processus de paix.